



N° d'épreuve FFM _____ **378**
Moto-Club _____ **DYNAMIC MOTO CLUB LAMOTHAIS**
N° d'affiliation _____ **2097**
Date _____ **Samedi 26 mai 2018**
Lieu _____ **LAMOTHE LANDERRON**
Organisateur technique - **DYNAMIC MOTO CLUB**
E-mail _____ **dynamic.motoclub@gmail.com**
Téléphone _____ **06.77.36.71.76**

COURSES SUR PISTE

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Laurent SAMBARREY	Licence : 021787
Directeur de course adjoint	Philippe LAMARQUE	Licence : 010220
Délégué FFM	Christian BOUIN	Licence : 004707
Arbitre CCP	Thierry BOUIN	Licence : 004708
Juge de départ	Lucas DAVANZO	Licence : 302140
Commissaire technique responsable	Patrice CHAVERON	Licence : 059881

Article 3 Catégories & Engagements

★ Championnat de France

- Championnat de France Long-Track
 - Elite National Espoir 250cc
- Championnat de France de Flat-Track
- Championnat de France de Grass-Track Side-Car
- Championnat de France de Speedway
 - 500cc 250cc
- Championnat de France à l'Ancienne
 - 500cc 250cc
- Championnat de France de Courses sur Piste
 - Kids 85-129cc
- Ligue Nationale de Speedway

★ Courses hors Championnat

- ☞ Long-Track/Grass-Track :
 - Inter sur invitation Open 85-129cc
 - Européen sur invitation Side-Car 250cc Kids
- ☞ Speedway :
 - Inter sur invitation Européen sur invitation 500cc
- ☞ Short-Track :
 - Solo
- ☞ Flat-Track :
 - Solo

★ Championnat du Monde

- Championnat du Monde de Long-Track
 - Finale Qualif Challenge
- Championnat du Monde de Speedway
 - Speedway Speedway -21ans

★ Coupe du Monde

- Coupe du Monde de Long-Track 250
- Coupe du Monde de Speedway 250

★ Championnat d'Europe

- Championnat d'Europe de Grass-Track
- Championnat d'Europe Coupe Jeunes 125cc
- Championnat d'Europe de Side-Car
- Championnat d'Europe de Speedway
 - Speedway Speedway - 21 ans

★ Trophée d'Or FIM

- 125cc

Engagement :

Site Internet ----- www.engage-sports.com
Contact ----- Gwenaëlle Amaro
Adresse ----- 74, Avenue Parmentier - 75011 Paris
Téléphone ----- 01 49 23 85 64
E-mail ----- gamaro@ffmoto.com

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Docteur Jean Michel DUCOURNEAU / Docteur DOMEQ**

Nombre de secouristes **10**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **MARMANDE**

Temps de trajet (en min) **10**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Stadium Patrick GORET**

Adresse **La Garenne - 33190 LAMOTHE LANDERRON**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **380**

Largeur minimum de la piste **14**

Nombre d'OCP* **6**

*Officiels Commissaires de Piste



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **Le 26 Mars 2018**

Visa de la Ligue

Date : **20 avril 2018**


Visa de la FFM

Date : **26/04/2018**

Numéro : **18/0388**





N° d'épreuve FFM _____ **378**
Moto-Club _____ **DYNAMIC MOTO CLUB LAMOTHAIS**
N° d'affiliation _____ **2097**
Date _____ **Samedi 26 Mai 2018**
Lieu _____ **LAMOTHE LANDERRON**
Organisateur technique - **DYNAMIC MOTO CLUB**
E-mail _____ **dynamic.motoclub@gmail.com**
Téléphone _____ **06.77.36.71.76**

ANNEXE

Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Arbitre	Thierry BOUIN	004708
Directeur de course	Laurent SAMBARREY	021787
Directeur de course Adjoint	Philippe LAMARQUE	010220
Juge au départ	Lucas DAVANZO	302140
Commissaire technique responsable	Patrice CHAVERON	059881
Délegué FFM	Christian BOUIN	004707
Commissaire de piste	Maximo GAUDEIX	110821
Commissaire de piste	Gilles BRANLAT	151160
Commissaire de piste	Stéphane GACHET	010800
Commissaire de piste	Jean Claude LAFARGE	077753
Commissaire de piste	Jacques LECUYER	302202
Commissaire de piste	Jacques BARADAT	079406



N° d'épreuve FFM ——— **378**
 Moto-Club ——— **DYNAMIC MOTO CLUB LAMOTHAIS**
 N° d'affiliation ——— **2097**
 Date ——— **Samedi 26 Mai 2018**
 Lieu ——— **LAMOTHE LANDERRON**
 Organisateur technique - **DYNAMIC MOTO CLUB**
 E-mail ——— **dynamic motoclub@gmail.com**
 Téléphone ——— **06.77.36.71.76**

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ----- Samedi 26 mai 2018

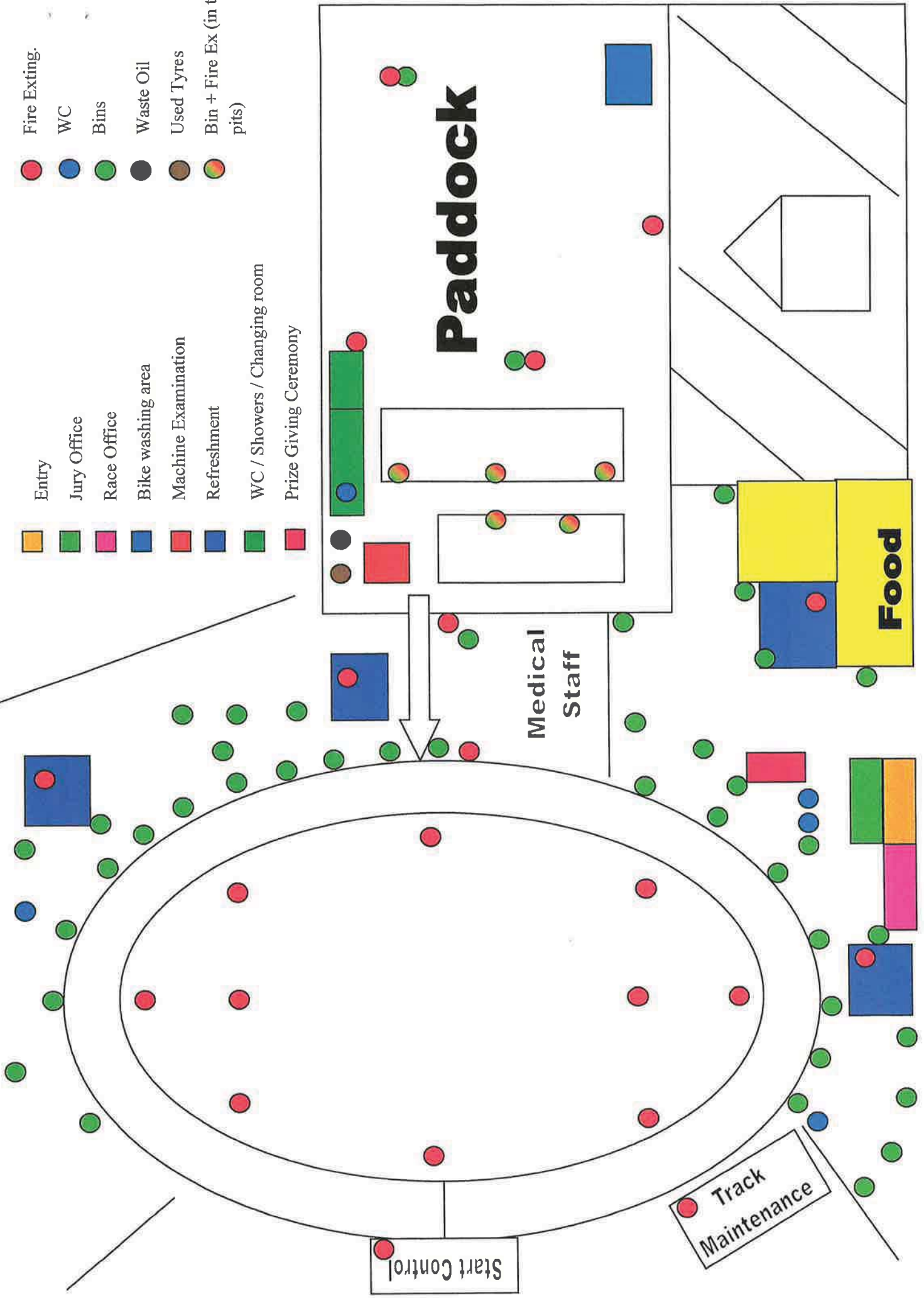
Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
12h00		Contrôles administratifs	Champ de France 500	2h
		Contrôles techniques	Champ de France 250	2h
	14h00		Champ de Ligue 500	2h
13h30	13h45	Réunion du Jury	n°1	15min
14h		Essais libres	Championnat de France	2 series libr
	14h45	Essais libres	+ champ de Ligue	par pilote
15h00		Contrôles administratifs	Invitation grp A	2h
	17h00	Contrôles techniques	Invitation grp A	2h
15h00	17h30	Manches	Championnat de France 500/250	2h30
			+ Champ de Ligue 500	
17h30	18h00	Essais libres	Invitation grp A	30min
18h00	18h15	Briefing	Invitation grp A + B	15min
18h15	18h30	Réunion du Jury	n°2	15min
18h30	20h30	Pause repas		2h
20h30		Présentation pilotes		30 min
21h00	23h30	Manches	Invitation grp A + B	2h30
23h30		Podium	Invitation grp A + B	15min
23h45	0h00	Réunion du Jury	n°3	15min

Date -----

26 mai 2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
		Règles spécifiques	invitation groupe A	
		5 pilotes au départ		
		1er = 5 points		
		2e = 4 points		
		3e = 3 points		
		4e = 2 points		
		5e = 1 point		
		4 manches qualif par pilotes		
		Les 10 meilleurs au points	en 2 demi finales	
		Les 3 premiers de chaque	demi finale en Finale	
		Vainqueur de la Finale =	vainqueur de la course	
		Classement des 6 premiers	selon class. FINALE	
		Du 7e au 15e selon cumul	des points	
		Choix des couloirs 1/2	+ Finale selon points	
		Règles spécifiques	invitation groupe B	
		Points idem groupe A		
		3 manches qualif par pilote		
		Les 5 premiers au points	en FINALE	

- Fire Exting.
- WC
- Bins
- Waste Oil
- Used Tyres
- Bin + Fire Ex (in the pits)
- Entry
- Jury Office
- Race Office
- Bike washing area
- Machine Examination
- Refreshment
- WC / Showers / Changing room
- Prize Giving Ceremony



Paddock

Food

Medical Staff

Start Control

Track Maintenance

ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHÉSION: 794204 / 218.237

ASSURE: DYNAMIC MOTO CLUB LAMOTHAIS

COMPÉTITION : SPEEDWAY INTERNATIONAL
LIEU : La Garenne - 33190 Lamothe-Landerron

CATEGORIE : INTERNATIONALE
N° D'AGRÉMENT : 378

DURÉE : 1 JOUR DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 26/05/2018 JUSQU'AU : 26/05/2018

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- 500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'organisateur ou aux participants envers les représentants de l'Etat ou toute autre autorité publique participant à l'application de la loi, à l'organisation ou au contrôle du rassemblement ou de l'évènement, ou envers leurs ayants droits, en raison de dommages corporels ou matériels causés auxdits représentants.

Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'Etat, aux départements et aux municipalités pour tous les dommages causés par les fonctionnaires, officiers ou soldats ou leurs équipements.

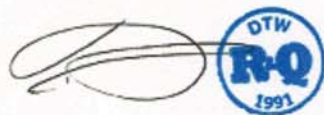
Franchise : NEANT

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

* Police souscrite par la FFM au nom de qui lui est affiliée.

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited,

Preneur d'assurance [signature]



Date 13/04/2018

GRAS SAVOYE, courtier en assurance et en réassurance

Bât C1 – Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France Tél 33 (0)4 72 34 90 20 – Fax : (0)4 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33 – 33 Quai de Dion-Bouton – CS 70001 – 92814 Puteaux Cedex

Tél : 01 41 43 50 00 – Fax : 01 41 43 55 55 – <http://www.grassavoie.com>

Société par actions simplifiée au capital social de 1 432 600 € – 311 248 637 RCS Nanterre – N° FR 61311248637